



**REGLEMENT DE CONSULTATION
N° B24-04710-ALO**

**Procédure adaptée relative aux prestations de
coordinateur sécurité et protection de la santé (CSPS)
dans le cadre du projet SAFETY du CEA de Cadarache.**

POUR VOTRE INFORMATION :
La notification du marché au titulaire retenu interviendra via la plateforme PLACE

Etapas de la procédure	Calendrier
Date limite de remise des offres	Le 30 janvier 2025 avant 15h30
Date de la visite	Le 7 janvier 2025 à 9h au bâtiment 383 Le 9 janvier 2025 à 14h au bâtiment 383 cf. à l'article 3.6 infra

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOCUMENTS APPLICABLES.....	3
3. PROCEDURE.....	3
3.1. Généralités.....	3
3.2. Type de procédure.....	4
3.3. Cotraitance.....	4
3.4. Conflit d'intérêts.....	4
3.5. Conditions de participation à la consultation.....	4
3.6. Réunion préalable.....	4
3.7. Questions des soumissionnaires.....	5
3.8. Modifications/Complément au Dossier de Consultation.....	5
3.9. Variantes.....	5
4. PRESENTATION DE L'OFFRE.....	6
4.1. Conditions de Prix.....	6
4.2. Contenu de l'offre.....	6
4.3. Validité de l'offre.....	8
4.4. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire du marché..	8
5. REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES.....	8
5.1. Date limite de remise des offres électroniques.....	8
5.2. Forme de remise des offres électroniques.....	9
6. DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	10
6.1. Sous-traitance.....	10
6.2. Confidentialité.....	10
7. JUGEMENT DES OFFRES.....	10
8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10
ANNEXE 1 - ATTESTATION DE VISITE.....	12
ANNEXE 2 – CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE.....	13
ANNEXE 3 - COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE.....	14

**REGLEMENT DE CONSULTATION
N° B24-04710-ALO**

1. OBJET

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CEA confie au Titulaire, qui accepte, l'ensemble des prestations relatives à une mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre des études et de la réalisation du projet SAFETY.

Le chantier est classé en deuxième catégorie au sens de l'article R.4532-1 du Code du travail et de l'article R.4532-23 du code du travail vis-à-vis des compétences du coordonnateur.

Ces prestations seront réalisées pour le compte de la Direction des Energies (DES) - Direction de l'Ingénierie et Maitrise d'oeuvre Projet (DIMP) du CEA de Cadarache, maître d'ouvrage.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

La présente consultation est régie, par ordre de priorité décroissante, par les documents ci-après :

- les prescriptions de sécurité – sûreté nucléaire – radioprotection du marché et leurs annexes (référentiels correspondants),
- les dispositions particulières fixées dans le présent règlement de consultation et ses annexes,
- le dossier de consultation référencé B24-04710-ALO (dont le cahier des charges et ses annexes, référencé SFT-CEA-QSSE-CDC-APD-001 du 16/10/2024),
- les règles applicables aux Entreprises Extérieures (Titulaires ou sous-traitants de marchés) en matière de discipline, de santé et de sécurité au travail sur le Centre du CEA Cadarache, dont le règlement intérieur du CEA Cadarache dans sa version en vigueur,
- la Procédure d'Entrée et sortie de Matériel du centre de Cadarache référencée DEN/CAD/DIR/PR026,
- les Conditions Générales d'Achat (**CGA**) applicables aux marchés passés par le CEA (édition de janvier 2022),
- le Cahier des Clauses Sociales particulières applicable aux prestations réalisées par des entreprises extérieures et impliquant l'intervention de leur personnel sur un site CEA (C2SP),
- les documents normatifs (normes, documents techniques unifiés, etc...).

Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus. Ses conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

Les documents relatifs :

- aux Conditions Générales d'Achat du CEA (Français et Anglais),
- aux Marchés spécifiques de sous-traitance,
- aux Marchés d'Assainissement radioactif et démantèlement nucléaire du CEA,

sont disponibles sur le site : www.cea.fr rubrique Entreprises

3. PROCEDURE

3.1. Généralités

Le CEA est soumis aux dispositions des textes en vigueur fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs.

Les conditions d'exécution du marché et les différentes dispositions applicables font l'objet d'un projet de marché joint au dossier de consultation. Ledit projet, dont les dispositions financières seront à préciser, correspond au document qui sera proposé à la signature de l'entreprise retenue, sous réserve de modifications mineures de mise au point du marché.

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA dispose d'un outil d'évaluation relatif à l'exécution de ses marchés. Dans ce cadre, le CEA peut être amené à réaliser des audits et/ou à demander des plans d'actions correctives à ses fournisseurs.

3.2. Type de procédure

La procédure de passation retenue au titre de la présente consultation est la **procédure adaptée** définie à l'article L.2123-1 du code de la commande publique (ci-après désigné par CCP).

Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, cette procédure intègre une phase de négociation.

Le CEA se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La participation des candidats à la présente consultation emporte leur pleine acceptation sur cette procédure. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune indemnité pour les études et frais divers qu'il aura engagés pour la préparation de l'offre.

Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation.

3.3. Cotraitance

La cotraitance est autorisée. La convention de groupement doit être remise avec l'offre.

Il est interdit de cumuler les candidatures :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Les groupements seront des :

- Groupements Momentanés d'Entreprises Solidaires, ou
- Groupements Momentanés d'Entreprises Conjointes. Le mandataire devra être solidaire de toutes les entreprises membres du groupement.

3.4. Conflit d'intérêts

De manière qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le CEA s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au CEA qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats.

Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avèreraient pas suffisamment convaincants pour le CEA, sa candidature sera rejetée.

3.5. Conditions de participation à la consultation

Pour participer à cette consultation, l'entreprise ou le groupement devra :

- présenter une capacité financière et professionnelle suffisante pour les prestations objet de la consultation,
- disposer des certifications ou habilitations suivantes :
 - o disposer des habilitations / certifications / agréments requis pour réaliser l'ensemble des prestations de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) de niveau 1 pour le titulaire et son suppléant,
- ne pas être dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique.

3.6. Réunion préalable

Le soumissionnaire est tenu de se rendre sur place pour apprécier la technicité, la documentation, l'étendue des prestations à réaliser ainsi que les conditions spécifiques d'exécution, notamment les contraintes liées à la localisation du site, les accès, les conditions de travail.

Deux réunions préalables de présentation du dossier de consultation et de visite sur site sont prévues :

Le 7 janvier 2025 à 9h au bâtiment 383 et le 9 janvier 2025 à 14h au bâtiment 383.

Le soumissionnaire devra prendre contact avec l'interlocuteur technique du CEA (coordonnées au paragraphe 8 infra) afin d'établir les formalités d'accès au site. Pour des raisons d'accès au site, il convient de communiquer, au moins 8 jours avant la date de la visite, les coordonnées de chaque participant.

Il est précisé que cette réunion présente un caractère obligatoire pour la recevabilité de l'offre et qu'aucune autre visite ne sera organisée. A défaut de participer à l'une de ces deux visites, l'offre du soumissionnaire sera écartée.

Chaque soumissionnaire doit se munir de l'attestation de visite jointe en Annexe 1 à signer contradictoirement par le représentant du soumissionnaire et par le responsable CEA chargé de la visite.

Pour cette visite obligatoire, les soumissionnaires seront informés de la date de la visite et des modalités de son organisation (tenue, EPI...) lors de la phase offre initiale via la plateforme PLACE.

Le soumissionnaire devra prendre contact avec l'interlocuteur technique du CEA (coordonnées au paragraphe 8 infra) afin d'établir les formalités d'accès au site. Il est tenu de communiquer, au moins 7 jours calendaires avant la date de la visite, les coordonnées de chaque participant.

Si le soumissionnaire est dans l'impossibilité de se rendre disponible à la date fixée, il doit prendre contact avec le correspondant technique du CEA, afin de convenir d'une autre date.

Les questions et réponses formulées par oral, lors de la visite, n'auront aucun caractère engageant ou formel. Il sera répondu aux questions posées par les soumissionnaires par voie électronique (PLACE), en rappelant la question posée. Ces réponses seront diffusées à l'ensemble des soumissionnaires, par le biais du profil acheteur, de manière à maintenir entre eux une stricte égalité.

3.7. Questions des soumissionnaires

Les questions éventuelles des soumissionnaires à l'issue des visites doivent être communiquées par écrit **via la plateforme PLACE**, au plus tard **dix (10) jours** avant la date limite de remise des offres.

Les questions seront posées via un fichier navette conforme au modèle au format Excel joint au DCE.

Une réponse écrite de la part du CEA sera fournie à tous les soumissionnaires à des fins d'égalité de traitement, sauf s'il convient de préserver la confidentialité des démarches innovantes du soumissionnaire. Dans ce cas, le soumissionnaire concerné devra explicitement informer le CEA du caractère confidentiel de sa demande et le motiver. Si le caractère innovant est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu'au soumissionnaire concerné.

3.8. Modifications/Complément au Dossier de Consultation

Le CEA se réserve la possibilité d'apporter des modifications et/ou compléments au dossier de consultation après son envoi et au plus tard **six (6) jours** avant la date limite de remise des offres. Les soumissionnaires devront présenter leur offre sur la base du dossier de consultation ainsi modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite de remise des offres initiales était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

Il est précisé que les éventuelles modifications apportées par le CEA au dossier de consultation, avant remise des offres, seront transmises via PLACE. Il appartient au soumissionnaire de s'assurer de la bonne réception de ces modifications, notamment en cas d'absence de la personne qui a téléchargé le dossier, lors de l'envoi des modifications. Ainsi, il est possible de remplir une adresse électronique générique, ou de télécharger le dossier plusieurs fois afin d'indiquer plusieurs adresses électroniques valides.

3.9. Variantes

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

A défaut, le CEA considèrera l'offre présentée en variante comme irrégulière.

4. PRESENTATION DE L'OFFRE

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en langue française (ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté s'ils émanent d'une autorité étrangère).

4.1. Conditions de Prix

Les prix proposés seront établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le projet de marché joint au présent dossier de consultation.

Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents cités au paragraphe 2 du présent règlement de consultation.

4.2. Contenu de l'offre

L'offre devra être composée des éléments suivants :

Sur le plan administratif dans un dossier intitulé « Offre administrative » composé de fichiers PDF séparés :

- Le formulaire DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants) ou équivalent;
- Le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent.

Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet suivant :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Conformément aux dispositions de l'article R.2143-4 du CCP, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

- Le cahier des charges et le projet de marché dûment paraphés et signés, valant acceptation sans réserve.
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile générale et professionnelle en cours de validité.
- La copie du ou des jugements prononcés si le soumissionnaire (ou une société en cas de groupement) est en redressement judiciaire.
- Le certificat répondant aux exigences de l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités (ou, à défaut de la fourniture de ce certificat, un document du soumissionnaire attestant des démarches en cours pour être en conformité avec cet arrêté).
- L'attestation de visite jointe dûment complétée et signée par le représentant du CEA.
- Un document attestant de la qualité du signataire (prénom, nom, pouvoir, etc.) et la lettre de délégation de pouvoir.
- Les copies des pièces d'identités françaises du Dirigeant habilité à engager la société et signataire du marché.
- Les copies des pièces d'identités françaises pour tout le personnel intervenant sur le site du CEA.
- La copie du ou des jugements prononcés si le soumissionnaire (ou une société en cas de groupement)
- Les coordonnées des soumissionnaires selon le modèle figurant en Annexe 4.

Sur le plan commercial dans un dossier intitulé « Offre commerciale » composé de fichiers PDF et Excel séparés:

- Le bordereau de décomposition de prix conforme au modèle joint au DCE.
- Le prix de la prestation tel que précisé au paragraphe 4.1.

L'annexe financière sera remise sous formats Excel et PDF.

Sur le plan technique dans un dossier intitulé « Offre technique » :

- Une note présentant la méthodologie envisagée pour chacun des livrables décrits dans les spécifications techniques avec la description détaillée des livrables associés, des outils et le système qualité interne applicable.
- Des références détaillées à des prestations équivalentes s'inscrivant dans le cadre de projets similaires afin de justifier l'expérience acquise et le points forts à valoriser pour la présente mission.

Sur le plan organisation et déroulement de la mission dans un dossier « Offre organisation » :

- Justification des profils intervenants et justificatif du dimensionnement des ressources
 - 1) Le dossier de compétences des intervenants pressentis.
 - 2) La décomposition en temps des éléments de mission (phase de réalisation) jointe au DCE dûment complétée.
 - 3) Le nombre et la qualité des profils correspondant au CdC pouvant intervenir en renfort sur la prestation en cas d'indisponibilité des titulaires et suppléants pressentis (projection à court, moyen et long terme)

- Justification des dispositions organisationnelles visant à assurer la continuité des missions
 - 4) Un planning prévisionnel de présence sur le site durant la phase de réalisation de l'ouvrage intégrant la présence minimale du CSPS sur le chantier en phase réalisation conformément au CDC.
 - 5) Une note justifiant :
 - l'organisation détaillée et propre au projet mise en place pour respecter toutes les exigences, notamment la vérification des livrables en conception, le temps de présence obligatoire sur le chantier, la continuité de la mission en phase réalisation, le maintien opérationnel des suppléants (visite chantier, participation aux réunions, compagnonnage, passation, recouvrement ...).
 - la capacité du soumissionnaire à tenir les exigences du DCE (qualité des profils / nombre de profils).

Sur les aspects QSSE (Qualité/Sécurité/Social/Environnement) dans un dossier « Offre QSSE » :

L'objet est la démonstration de la prise en compte des aspects QSSE du CCTP et l'adéquation des moyens mis en œuvre dans le cadre du marché.

1. Si le candidat est soumis à l'article L.225-102-4 du code du commerce, il est invité à remettre tout élément de preuve attestant qu'il a bien établi et publié un plan de vigilance. Ce plan vise à prévenir des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

2. Sécurité :
 - 2.1 Un descriptif de la politique et de l'organisation de la société en matière de sécurité générale conforme aux exigences fixées par le CEA pour la sécurité ou en conformité avec la certification MASE.
 - 2.2 Les résultats des candidats en matière de sécurité (taux de fréquence des accidents survenus au personnel de l'entreprise et de ses sous-traitants pendant les trois dernières années, taux de gravité, objectifs de politique sécurité).
 - 2.3 Un descriptif de la politique et de l'organisation de la société en matière de sécurité spécifiquement adaptée à l'affaire avec un focus particulier sur la partie travaux (organisation humaine et matérielle),

3. Social :

Une note pour présenter les mesures socialement responsables prises par le soumissionnaire dans le cadre de la prestation :

- 3.1 Les actions et dispositions prévisionnelles, par exemple : en faveur de l'égalité H-F, contre les discriminations, le harcèlement et la corruption, actions en faveur de l'amélioration de la santé dont les mesures afin d'éviter les troubles musculo-squelettiques, en faveur de l'amélioration des conditions de travail (mesures de protection des salariés face aux aléas des conditions climatiques pour le travail en extérieur...) etc.
- 3.2 Le soumissionnaire proposera des indicateurs de mesure de la tenue de ses actions ainsi que les mesures de contrôles internes.

Nota : Ces indicateurs feront objet d'un suivi régulier dans le cadre du marché.

4. Qualité :
 - 4.1 Un descriptif de son organisation qualité : certification qualité conforme ou système qualité en conformité avec la norme ISO 9001,
 - 4.2 Les certifications qualité ou documents équivalents.

4.3 Le PMQP préliminaire détaillant le contrôle et la surveillance de ses missions, l'organigramme fonctionnel.

5. Environnemental :

Le soumissionnaire transmettra :

5.1 Un descriptif des mesures qui seront mises en œuvre afin de maîtriser voire réduire l'impact environnemental de la prestation en termes, par exemple, d'émission de CO₂, de rejets, de déchets, d'utilisation de matières premières et de ressources naturelles, de consommation d'énergie, etc...
Le soumissionnaire proposera des indicateurs de performance environnementale pour la mesure de ses actions.

Nota : Ces indicateurs feront objet d'un suivi régulier dans le cadre du marché.

5.2 Les documents génériques suivants :

- Si le candidat est soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement, il est invité à remettre une attestation précisant que le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de son entreprise a bien été établi et publié pour l'année 2023.
- Un descriptif de la démarche d'amélioration continue de son système de management environnemental et de ses performances environnementales (en conformité avec la norme ISO 14001).

En ce qui concerne la sous-traitance :

Il est rappelé que dans le cadre de ce marché, la sous-traitance n'est pas autorisée.

En cas de présence de personnel sur site :

- Le nombre et la qualification du personnel appelé à intervenir sur le site du CEA de Cadarache.
- Le temps de présence sur site (à titre indicatif < ou > à 400h).

4.3. Validité de l'offre

L'offre est valable quatre (4) mois à compter de la date limite de remise des offres.

4.4. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire du marché

Conformément aux articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-16 du CCP, l'entreprise retenue par le CEA ne pourra devenir Titulaire du marché qu'à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par le CEA :

- les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession).

Dans le cas où l'entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

5. REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES

5.1. Date limite de remise des offres électroniques

Les offres des soumissionnaires devront être remises au plus tard le **30 janvier 2025 avant 15h30**.

Tout dossier reçu après cette date sera écarté d'office.

5.2. Forme de remise des offres électroniques

Les offres des soumissionnaires devront être transmises à l'adresse indiquée ci-après :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Conditions d'utilisation et prérequis techniques :

Pour répondre aux consultations du CEA, il est nécessaire de s'inscrire sur PLACE. Pour cela, il faut vous munir de votre numéro de SIRET. Si vous disposez déjà d'un compte sur PLACE, il est aussi opérationnel pour les consultations du CEA.

Si vous aviez déposé des documents dans le coffre-fort électronique du portail des marchés du CEA, il faudra les reporter dans PLACE.

Pour toute question, vous pouvez vous référer à la rubrique Aide qui se situe en bas de la page accueil de PLACE.

Remise d'une offre au format électronique :

L'enveloppe d'offre doit être au format « zip » contenant les éléments mentionnés dans le présent règlement de consultation.

Ces fichiers seront nommés selon le contenu du fichier, par exemple : offre-technique.pdf

Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera : offre-nomsociete-B24-04710-ALO.zip

Possibilité de remettre une copie de sauvegarde (facultatif mais vivement recommandé) :

Le soumissionnaire peut envoyer parallèlement une copie de sauvegarde des documents qui ont fait l'objet de la transmission électronique, soit sur support papier, soit sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde sera ouverte :

- lorsqu'est détecté un programme informatique malveillant dans les offres transmises par voie électronique,
- lorsqu'une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

La copie de sauvegarde sera détruite à l'issue de la procédure si elle n'a pas été utilisée.

Si un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera écartée.

La copie de sauvegarde devra être envoyée dans les délais impartis pour la remise des offres à l'adresse indiquée ci-après :

CEA/Cadarache

Service des marchés et achats – Bât 122
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE Cedex

A l'attention de Madame Anaïs LODDO

Elle sera remise sous double enveloppe cachetée composée :

- d'une enveloppe extérieure sur laquelle sera mentionnée l'adresse du CEA indiquée ci-dessus,
- d'une enveloppe intérieure, portant le nom du soumissionnaire et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - CONSULTATION – B24-04710-ALO – NE PAS OUVRIR** », en lettres capitales.

La copie de sauvegarde pourra être transmise par courrier ou déposée par porteur au guichet d'accueil du Service des marchés et achats – Bât.122 – dans le strict respect du délai mentionné ci-dessus et contre remise d'un récépissé. Pour déposer une copie de sauvegarde, le porteur doit disposer d'un avis de rendez-vous fait auprès de l'acheteur dont les coordonnées figurent au paragraphe 8 infra. Cette demande d'avis de rendez-vous doit être établie au minimum 7 jours ouvrés avant la date de dépôt de l'offre.

Tout dossier ne respectant pas le formalisme du paragraphe 5.2 pourra être écarté.

6. DISPOSITIONS PARTICULIERES

6.1. Sous-traitance

En application de l'article L. 4532-5 du code du travail et de la circulaire DRT n° 96-5 du 10 avril 1996, la sous-traitance est interdite pour tout marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

6.2. Confidentialité

Les obligations en matière de confidentialité sont régies par l'article 11 des Conditions Générales d'Achat du CEA.

Les sociétés consultées ne doivent pas utiliser ou transmettre des informations issues de la présente consultation à des tiers dans un but autre que celui de répondre à la présente consultation.

Le soumissionnaire s'engage à ne jamais communiquer ou publier en France ou à l'étranger, sans l'autorisation préalable et écrite du CEA, les résultats des études auxquelles auront pris part ses salariés, ainsi que les renseignements de toute nature dont ils auront eu connaissance à l'occasion de la présente consultation.

Le soumissionnaire doit préciser quelles sont les informations confidentielles contenues dans son offre. Il précise l'usage qui peut en être fait, la durée de l'obligation de confidentialité, les personnes tenues au secret et les personnes auxquelles l'information ne doit pas être transmise.

7. JUGEMENT DES OFFRES

L'offre sera analysée conformément aux critères pondérés de sélection suivants :

- Prix calculé sur la base du montant total forfaitaire en € HT (parts ferme, optionnelle et montant du BPU basé sur les scénarios) (50%)
- Pertinence des profils proposés au regard des exigences et contraintes spécifiées dans le cahier des charges et justification du dimensionnement des ressources (30%)

L'appréciation de la pertinence des profils proposés dans le cadre du présent marché relève de la responsabilité exclusive du soumissionnaire au regard des exigences et contraintes figurant dans le cahier des charges et de l'obligation de résultat inhérente quoi qu'il en soit au Titulaire du marché. Le CEA précise néanmoins son exigence d'avoir un CSPS de niveau 1 avec 5 ans minimum d'expérience à ce niveau pour le CSPS Titulaire et 3 ans d'expérience à ce niveau pour le CSPS Suppléant. Une offre ne respectant pas cette exigence dans la présentation des profils proposées avec un engagement du soumissionnaire quant au respect de cette exigence en cas d'attribution du marché sera rejetée du fait de cette irrégularité.

- Dispositions organisationnelles prévues pour l'exécution des prestations dont celles visant à s'assurer du niveau de compétence et de l'expérience des intervenants mis en place et celles visant à assurer la continuité des missions à niveau égal de compétences en cas d'indisponibilité d'un intervenant (absences prévues et imprévues) (20%)

L'appréciation de l'organisation à mettre en œuvre dans le cadre du présent marché relève de la responsabilité exclusive du soumissionnaire au regard des exigences et contraintes figurant dans le cahier des charges et de l'obligation de résultat inhérente quoi qu'il en soit au Titulaire du marché. Le CEA précise néanmoins que la présence minimale du CSPS sur le chantier est de trois demies-journées (3 fois 4h) par semaine et qu'une offre ne respectant pas cette exigence sera rejetée du fait de cette irrégularité.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute(s) précision(s) et/ou renseignement(s) complémentaire(s), le soumissionnaire est prié de s'adresser :

En ce qui concerne la partie technique :

Unité : DES/DIMP/SRTM/GSCS
Nom : Mme. Emeline GIORDANENGO

E-mail : emeline.giordanengo@cea.fr

Tél. : 04.42.25.37.36

En ce qui concerne la partie commerciale :

Service des marchés et achats

Nom : Mme. Anaïs LODDO

Email : anaïs.loddo@cea.fr

Tél : 04.42.25.66.02

Secrétariat : 04.42.25.20.76

Informations PLACE Christel DAGUT-PAVAGEAU - Tél 04.42.25.23.79



Annexe 1 - ATTESTATION DE VISITE

Cadarache, le

Consultation : B24-04710-ALO

Je soussigné(e) M/Mme.
représentant l'entreprise (ou le groupement d'entreprise)
Atteste avoir effectué la visite des installations

le

Cette visite obligatoire, a été réalisée par les représentants de l'entreprise désignés ci-après :

-
-

Je certifie enfin, que lors de cette visite, le CEA n'a à aucun moment entravé l'accès aux informations accessibles et nécessaires à l'élaboration d'une proposition technico-économique dans le cadre de la consultation citée en objet.

Pour le soumissionnaire

Pour le CEA

Annexe 2 – CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Les soumissionnaires détailleront le prix de la prestation conformément au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (cf. fichier excel)

Les soumissionnaires détailleront le prix de la prestation conformément au fichier Excel joint au DCE.

Les soumissionnaires ne peuvent en aucun cas supprimer des lignes ou des colonnes, ni modifier la structure des DPGF.

Annexe 3 - COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE

Référence de la consultation : B24-04710-ALO

Référence interne de votre offre :

Société :

R.C.S :

SIREN :

SIRET :

Siège social situé à :

Etablissement exécutant la prestation :

Adresse :

Représentée par :

Agissant en qualité de :

Signataire de la commande (Nom, prénom) :

Qualité du signataire de la commande :

(Nous vous demandons de bien vouloir joindre la lettre de subdélégation ou de délégation de signature).

Le Service des marchés et achats du CEA peut contacter l'entreprise aux coordonnées ci-dessous :

Correspondant technique :

Nom Prénom :

N° Tél fixe :

N° Tél mobile :

N° Fax :

Courriel :

Correspondant commercial :

Nom Prénom :

N° Tél fixe :

N° Tél mobile :

N° Fax :

Courriel :

Correspondant Clause sociale :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'insertion, la facilitatrice Clause sociale peut contacter la personne en charge de sa mise en œuvre :

Nom Prénom :

N° Tél fixe :

N° Tél mobile :

N° Fax :

Courriel :